

# DOZULE

N° 15

PAIX ET JOIE

29 Juin 1999

“ VOICI LA CROIX DU SEIGNEUR ”

I Pierre 2, 9 : « Mais vous, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis pour proclamer les merveilles de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable Lumière »

---

## EDITORIAL

**Madeleine écrit : « JUIN 1971. Ce mois est aussi très important pour l'Eglise : Fête-Dieu, Sacré-Cœur, Pierre et Paul. Et puis, c'est le moment des Communions, la Communion de Dozulé. Combien, ce jour-là, mon esprit était uni au Prêtre, pour les communiant, ces belles âmes toutes pures, que Dieu aime tant... ...Laissez venir à moi les petits enfants » (Cahiers de Madeleine, pages 34 et 38)**

Au moment où nous écrivons ces lignes, des millions d'enfants vivent l'enfer. Il est bien évident que notre bonne volonté ne peut franchir les frontières du monde entier. Cependant, si le Seigneur nous a placés à un certain endroit de la planète, ce n'est pas l'effet du hasard ! Selon les dons qui nous ont été donnés gratuitement, nous avons la responsabilité de les faire fructifier dans notre voisinage immédiat. Si nous prenons le temps d'ouvrir un peu les yeux, nous pouvons constater ceci : nous sommes entourés d'enfants qui subissent des dégradations morales inimaginables et insoupçonnables ; nous sommes entourés d'enfants dont les parents n'ont aucune idée des responsabilités qui leur incombent ; nous sommes entourés d'enfants qui viennent certes au catéchisme en vue de faire leur première communion, mais qui, la fête terminée, oublieront apparemment tout ce qui leur a été enseigné. Leur solitude spirituelle est immense au sein de familles déchristianisées et divisées. Pourtant ces petits, qui sont confiés aux catéchistes, se révèlent bien souvent être des trésors de sagesse, de compréhension, de bon sens et d'amour quelle que soit leur situation familiale : *ce qui n'est pas compris des savants est compris des petits*, nous l'expérimentons chaque semaine.

Cependant s'il est vrai que la plupart du temps ces enfants ne sont en rien soutenus par leur famille et qu'une continuité est bien difficile à obtenir, admettons qu'il est vain de se lamenter : la petite graine, nous la plantons, mais c'est DIEU qui la fait germer. Que nous importe le moment choisi par Lui, cela ne nous regarde plus ; et cela s'appelle la confiance. Un jour, n'en doutons pas, Il frappera à la porte de François, de Luc ou d'Aurélié, qui se rappelleront sans nul doute les années de leur première rencontre avec le Seigneur : à eux d'ouvrir à nouveau leur porte et leur cœur et de répondre par oui ou par non.

Faire le catéchisme, avec notre clergé, est vital pour l'avenir de l'Eglise. Ces enfants qui nous sont confiés sont les piliers du monde à venir... les ballons d'oxygène dont ce monde aura tant besoin pour respirer à nouveau un air pur ; et

c'est pour les catéchistes une grâce immense de participer à cette éducation spirituelle quoi qu'il en coûte.

Nous avons beaucoup reçu, nous devons beaucoup donner, et il nous sera demandé des comptes. Les bonnes intentions ne sont utiles qu'à condition de créer des engagements sérieux.

Est-il besoin de préciser que la majorité des apparitions de Dozulé ont eu lieu à la chapelle des sœurs de l'école Saint Joseph. Le Seigneur a sans doute voulu montrer par là l'importance donnée à ce lieu d'éducation chrétienne. En assumant l'enseignement du catéchisme, de 1975 (pendant les apparitions), jusque en 1990 (après les apparitions), soit pendant 15 années, Madeleine, bien que mère de cinq enfants, a très bien compris combien le Seigneur attachait d'importance à cette mission. Nul doute que la hiérarchie, malgré sa prudente réserve, n'aurait jamais autorisé cette responsabilité, si elle n'avait été convaincue de l'authenticité des apparitions.

Odette de Lannoy

## SOMMAIRE

Editorial.....	1
Dozulé d'après le droit de l'Eglise (4 <sup>e</sup> partie).....	2
L'Epouse de l'Agneau.....	4
Prière au pied du Crucifix.....	5
La délicatesse du Cœur de Jésus.....	5
Cahiers de Madeleine, 2 <sup>e</sup> édition.....	6
Bibliographie et abonnements.....	6

## SITUATION ACTUELLE DE DOZULÉ D'APRÈS LE DROIT DE L'EGLISE

### Quatrième partie: la déclaration de Mgr Badré du 8 décembre 1985

Dans les trois précédents articles, nous avons examiné successivement : l'ordonnance de Mgr Badré du 24 juin 1985 ; la commission diocésaine et l'enquête canonique de 1984-1985 ; la lettre du Cardinal Ratzinger du 25 octobre 1985. Nos conclusions ont été les suivantes : 1) l'ordonnance de Mgr Badré est seulement disciplinaire et ne juge pas les faits et le message de Dozulé quant au fond ; 2) l'enquête canonique menée par la commission diocésaine souffre d'insuffisances graves, et ses conclusions ne peuvent être partielles et provisoires ; 3) Rome ne considère pas que l'affaire de Dozulé est close canoniquement, et demande explicitement qu'elle fasse l'objet de l'attention et des décisions ultérieures nécessaires ; de plus, si la lettre du Cardinal Ratzinger correspond certainement au rapport qui lui a été transmis par Bayeux, ce rapport ne correspond probablement pas à la réalité objective des faits principaux de Dozulé.

Il nous faut maintenant examiner le troisième document officiel que nous possédons : la déclaration de Mgr Badré du 8 décembre 1985. Contrairement à son ordonnance, la déclaration de Mgr Badré semble porter un *jugement*, et qui serait négatif, sur les faits et le message de Dozulé, par les deux phrases suivantes qui, du point de vue canonique, constituent l'essentiel de la déclaration : 1) "je ne peux discerner les signes qui m'autoriseraient à déclarer authentiques les *apparitions* dont il est fait état, ou à reconnaître une mission qui serait donnée à l'Eglise de diffuser ce *message*" ; 2) "les écrits publiés contiennent des accents et des exigences tout à fait inacceptables". Pourrait-on en conclure que le jugement canonique que Mgr Badré n'a pas prononcé dans son ordonnance du 24 juin, il le prononce dans sa déclaration du 8 décembre ? Il est donc nécessaire d'examiner attentivement la *forme* et le *contenu* de ce document.

#### Forme de la déclaration

Ce document se présente lui-même comme une "déclaration". Or, pour le Droit de l'Eglise, une *déclaration* ne peut que rappeler ou interpréter un droit antérieur, mais ne peut pas créer un droit nouveau<sup>1</sup> ; de même que, pour le Magistère de l'Eglise, "le terme *déclaration* indique que le document n'enseigne pas de doctrines nouvelles, mais il rappelle et résume la doctrine catholique définie ou enseignée dans des documents précédents du Magistère, en donne la juste interprétation..."<sup>2</sup>. La valeur d'une *déclaration* est donc égale à la valeur du droit ou de la doctrine antérieurs auxquels elle se réfère directement, sans pouvoir dire "plus" qu'eux. Contrairement à une *ordonnance*, qui a autorité de par sa *forme* de loi si son contenu est légitime, une *déclaration* n'a d'autorité que celle de ses *références* et de son *contenu spécifique*. Quel est donc le *contenu* de la déclaration de Mgr Badré ?

Faisons auparavant, à la lumière du paragraphe précédent, plusieurs remarques importantes : 1) bien que présentée comme liée à l'ordonnance et publiée en même temps qu'elle, la déclaration en est aussi volontairement distincte et séparée ; 2) cette déclaration est *postérieure* à l'envoi du dossier à Rome et à la lettre du Cardinal Ratzinger : elle n'a donc reçu aucune approbation de la part de Rome ; 3) en tant que *déclaration*,

elle ne peut rien ajouter à l'ordonnance du point de vue canonique, nous l'avons vu ; 4) les deux phrases ayant l'apparence d'un jugement, citées plus haut, n'ont pas été intégrées à l'ordonnance et sont donc privées de l'autorité formelle de l'ordonnance ; 5) ces deux phrases de la déclaration sont des nouveautés par rapport à l'ordonnance et non une reprise ou une interprétation de celle-ci, et donc, dans le contexte d'une simple déclaration, elles ne peuvent absolument pas avoir valeur de *jugement canonique*. C'est notre première conclusion. Venons-en au *contenu* de la déclaration.

#### Contenu de la déclaration

La première partie du document est un rappel théologique utile, qui sert de cadre *générique* à la seconde partie et ne nécessite pas de commentaire particulier ici. La seconde partie comprend trois "remarques", dont deux *spécifiques* à Dozulé, qu'il nous faut maintenant examiner.

La première "remarque" affirme que "les grâces particulières [ou *charismes* (précision dans le texte)] reçues par chacun sont d'abord personnelles". Cette affirmation est une inexactitude théologique. En effet, c'est le contraire que l'Eglise enseigne : le charisme est une grâce particulière, donnée d'abord non pour le bien de celui qui la reçoit, mais pour le bien des autres et de l'Eglise, ce qui différencie le charisme des *vertus* et des *dons*. St Thomas d'Aquin enseigne que cette grâce *particulière* "est infusée par Dieu dans les hommes pour le salut de leur prochain et non pour leur salut personnel. (...) Les charismes ont pour but l'utilité de l'Eglise, d'après les paroles de l'Apôtre : *Les dons visibles de l'Esprit-Saint sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise* (1Cor 12, 7)"<sup>3</sup>. Enseignement traditionnel que confirme le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* : "Extraordinaires ou simples et humbles, les charismes sont les grâces de l'Esprit Saint qui ont, directement ou indirectement, une utilité ecclésiale, ordonnés qu'ils sont à l'édification de l'Eglise, au bien des hommes et aux besoins du monde" (n° 799). Donc, contrairement à ce que dit la déclaration, les charismes ou grâces *particulières* ne sont pas d'abord personnelles, pour le bien privé, mais elles sont d'abord ecclésiales, pour le bien public de l'Eglise et du monde.

La première "remarque" continue en affirmant que "il appartient à l'autorité de l'Eglise de discerner si ces charismes peuvent servir à l'édification du Peuple de Dieu". Nous avons là une nouvelle inexactitude, à la fois théologique et canonique : le rôle de l'autorité ne peut pas être de discerner si tel charisme peut servir à l'édification de l'Eglise, car ce n'est pas ce pouvoir-là qu'a l'autorité. Les charismes, nous l'avons vu, contribuent *par nature* à l'édification de l'Eglise, et ceux qui les reçoivent ont le *droit* et même le *devoir* de les mettre en oeuvre dans l'Eglise<sup>4</sup>. Le rôle de l'autorité consiste donc seulement, et c'est aussi son *droit* et son *devoir*, à discerner si telle manifestation spirituelle dans l'Eglise est ou non un charisme authentique, c'est-à-dire si son origine est divine ou non. Concrètement, pour le cas de Dozulé, cela signifie que la mission de l'autorité n'est pas de décider si les faits et le message de Dozulé sont utiles pour l'Eglise, car s'ils viennent

de Dieu ils sont forcément utiles pour l'Eglise ; la mission de l'autorité est de discerner et de juger si les faits et le message originels de Dozulé viennent de Dieu ou non. Et la grâce d'état lui est donnée pour cela : "le jugement sur l'authenticité des charismes appartient à ceux qui détiennent l'autorité dans l'Eglise, à qui il revient spécialement, *non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver et de retenir ce qui est bon*" (Vatican II, *Lumen Gentium*, 12).

La deuxième "remarque" nous dit : "ce qui se passe à Dozulé, l'action et l'agitation, la collecte de fonds..., la propagande fanatique..., la condamnation sans appel..., me font estimer, en conscience, qu'au-delà de toute cette agitation, je ne peux discerner les signes qui m'autoriseraient à déclarer authentiques les *apparitions* dont il est fait état, ou à reconnaître une mission qui serait donnée à l'Eglise de diffuser ce *message*". Ce "discernement" apparaît à la fois insuffisant et illogique, pour au moins deux raisons : 1) il ne cite comme motifs de l'appréciation négative donnée *que des faits secondaires* nés autour des faits principaux de Dozulé, et qui n'en sont que des parasites et non des fruits ; 2) il dit, en substance, que les faits secondaires empêchent de *discerner* les faits principaux, qu'à cause de la fumée des hommes et du démon on ne peut *discerner* si le feu vient de Dieu. Alors que c'est justement l'une des fonctions premières du discernement en ce domaine que de séparer le secondaire du principal, d'étudier *directement* et *en priorité* les faits essentiels et originels ; et pour cela de les extraire et les protéger de tout le fatras de l'agitation humaine qui se greffe sur eux, si on ne l'empêche pas ; comme des parasites sur un arbre sain que le jardinier a négligé de protéger : qui est responsable de l'affaiblissement de l'arbre, les parasites, l'arbre ou le jardinier ? Ce travail de discernement et de protection n'a pas été fait, mais peut encore être fait pour permettre, par étapes, un véritable *jugement* par le Pasteur légitime, soutenu par les prêtres et chrétiens de bonne volonté unis derrière lui, faisant leur l'attitude évangélique de Ste Thérèse de Lisieux : "Moi je dis la vérité tout entière... je n'ai jamais cherché que la vérité"<sup>5</sup>.

La troisième "remarque" affirme que "les écrits publiés contiennent des accents et des exigences tout à fait inacceptables", sans préciser s'il s'agit du *message* lui-même ou des divers commentaires déjà publiés ; comme pour les faits de Dozulé, la déclaration ne distingue pas les écrits *principaux*, que sont le *message* et les *cahiers* de Mme Aumont, des écrits *secondaires* que sont les commentaires qui n'engagent que leurs auteurs. Cinq "accents inacceptables" sont ensuite énumérés, que nous n'annoterons ici que brièvement : 1) "La valeur salvatrice de la seule démarche faite à Dozulé" : mais n'en est-il pas de même pour d'autres pratiques de piété, approuvées par l'Eglise, comme le scapulaire du Carmel, les oraisons de Ste Brigitte, les neuf premiers vendredis ou les cinq premiers samedis, toutes exigeant, comme Dozulé, foi et repentir ? 2) "Le caractère ultime et exclusif du *message*" : mais n'y-a-t-il pas un caractère "ultime" conforme à l'urgence de l'Evangile, au "signe de Jonas", parce que lui faisant prophétiquement écho dans l'urgence du présent ? Quant au caractère "exclusif" le lecteur peut se reporter à la réponse faite à cette objection par le P. L'Horset dans son livre, p. 205 de la 2<sup>e</sup> édition. 3) "La mise en valeur de Dozulé, *Terre sainte, nouvelle Jérusalem*" : le message ne dit pas cela, mais que Dozulé est "une ville bénie et sacrée", et que "ici vous verrez la Jérusalem nouvelle" ; il est certain que cela est déconcertant et

mystérieux, comme souvent les choix de Dieu, mais il est certain aussi que cela n'est en rien contraire à la Révélation. 4) "L'eschatologie douteuse et assez mal venue à l'approche de l'an 2000" : que ce message comporte des difficultés, c'est indéniable, comme toute prophétie, y compris celles de l'Ecriture ; mais qu'il soit "douteux", c'est une appréciation vague, qui demande à être précisée et prouvée ; quant à "l'approche de l'an 2000", ce n'est pas un critère théologique mais sociologique, qui ne concerne pas le présent discernement : Dieu est libre de choisir et les temps et les lieux. 5) "Sans parler des détails matériels, en particulier les dimensions gigantesques de la Croix" : et si, tout bien réfléchi, les dimensions étonnantes de la Croix, actualisant la "folie de l'Evangile" (cf. 1Cor 1, 18-28), constituaient au contraire un signe paradoxal de l'authenticité du *message* de Dozulé ?

### Conclusions

En examinant la *forme* de la déclaration de Mgr Badré nous avons montré que : 1) ce document ne peut pas avoir valeur de jugement canonique. Après avoir analysé son *contenu*, nous pouvons conclure en outre que : 2) ne faisant aucune référence explicite ou implicite au droit général ou particulier de l'Eglise, cette déclaration n'est pas, en tant que telle, un acte canonique et n'engage pas l'autorité de l'Evêque ; 3) la présence de plusieurs inexactitudes, insuffisances et imprécisions renforce la certitude que cette déclaration n'est pas un acte du magistère de l'Evêque, au sens du canon 753, et que si l'Evêque s'y exprime publiquement, c'est en tant que "docteur privé" ; 4) tout en ayant droit au *respect* des fidèles, cette déclaration ne requiert cependant pas leur *adhésion*.

La déclaration s'achève par une citation du Cardinal Newman, hélas malencontreuse, car elle ne reflète ni la pensée de Newman ni celle de l'Eglise, nous le montrerons une autre fois. Terminons aussi en citant Newman : "Il est vrai que bien des fois les Chrétiens se sont trompés en croyant discerner le Retour du Christ. Mais mieux vaut mille fois croire qu'Il vient quand Il ne vient pas, qu'une seule fois croire qu'Il ne vient pas quand Il vient... Un jour donc les phénomènes célestes seront des signes, un jour les troubles des nations seront aussi des signes. Nous pouvons nous tromper encore et montrer ainsi notre ignorance. Mais il n'y a rien de ridicule ou de méprisable dans notre ignorance, et il y a beaucoup de piété dans notre attente... J'aimerais mieux être celui qui, par amour du Christ et défaut de science, prend pour un signe de son Retour quelque spectacle insolite dans le ciel, plutôt que l'homme qui, par abondance de science et manque d'amour, ne fait que rire de cette erreur" (*Sermon sur l'Attente*).

(à suivre)

Père Jean†Marie

<sup>1</sup> Voir, par exemple, l'article "déclaration" dans le *Dictionnaire de Droit Canonique* de R. NAZ

<sup>2</sup> Note de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur sa déclaration *Mysterium Ecclesiae*, dans "La Documentation Catholique" n° 1636 du 15 juillet 1973, p. 670

<sup>3</sup> *Somme Théologique*, II-II, q. 172, a. 4; cf. I-II, q. 111, a. 1

<sup>4</sup> Cf. Vatican II, *Décret sur l'Apostolat des Laïcs*, 3

<sup>5</sup> *Carnet Jaune*, 18 avril et 30 septembre

## L'Épouse de l'Agneau : La Jérusalem céleste

### La « Jérusalem » symbolique

Pour être brèves, les paroles des premières apparitions du Seigneur à Madeleine n'en sont pas moins d'une densité considérable de signification.

On a vu (Paix et Joie n° 2) que la première parole « *Ecce crucem Domini* » (voici la Croix du Seigneur) citait explicitement le début d'un répons (ou antienne) liturgique qui évoque un texte de l'Apocalypse : la victoire du Lion de Juda (Apocalypse. 5,5).

En citant textuellement l'Apocalypse de saint Jean, la troisième vision de la Croix nous prépare davantage encore à l'interprétation « apocalyptique » de nombre de paroles du message de Dozulé.

La quatrième vision de la Croix annonce les trois apparitions suivantes : il y aura donc en tout sept apparitions de la Croix ; comme chacun sait, le chiffre sept tient une place importante dans la symbolique de l'Apocalypse johannique. On retiendra également que Jésus lui-même a institué 'sept' sacrements.

À partir de là, et en prenant soin d'éviter toute dérive de type ésotérique, on a des raisons de penser que le message de Dozulé, à l'instar du Livre de l'Apocalypse, comporte des éléments dont la signification est aussi, au moins en partie, symbolique.

Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre que le Seigneur, dès la cinquième apparition, demande de recourir à une "comparaison" : « *Dites au prêtre que la Croix Glorieuse, élevée à cet endroit, soit comparable à Jérusalem* ». Sans mettre à l'écart une comparaison avec la Jérusalem terrestre, on peut penser d'abord à la Jérusalem céleste, telle qu'elle nous est présentée au chapitre 21<sup>e</sup> de l'Apocalypse de saint Jean :

*« ...Vint alors un des sept (le chiffre sept !) anges qui tenaient les sept (!) coupes remplies des sept (!) fléaux suprêmes, et il me parla en ces termes : "Viens que je te montre la Fiancée, l'épouse de l'Agneau". Et il me transporta sur une grande et haute montagne et me montra la cité sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel d'au-dessus de Dieu, dans toute la gloire même de Dieu... Celui qui me parlait tenait une mesure, un roseau d'or, pour mesurer la ville, ses portes et sa muraille. La ville est un carré... Il mesura la ville avec le roseau : douze mille stades. Sa longueur, sa largeur et sa hauteur sont égales... »*

L'on n'a pas manqué de se poser toutes sortes de questions pour savoir en quel matériau devrait être construite, à Dozulé, la fameuse « Croix Glorieuse » de 738 mètres. Si les mesures données là par le Seigneur (123 mètres pour chaque bras, et sa hauteur six fois plus) sont du même ordre (symbolique !) que les mesures de la Jérusalem céleste, on n'est pas prêt de découvrir le matériau dont il faudra se servir pour construire cette immense croix. En tout cas, comme je l'ai indiqué dans un article précédent (cf. Paix et Joie n° 7, page 5), le Seigneur parle « d'élever » non de « construire » une croix. Et l'ordre divin veut sûrement, comme de coutume, nous dire que l'élévation matérielle (même si elle est demandée !) n'est pas le principal. C'est ce qu'avait bien compris un certain abbé Durand, curé de Dozulé (mais, oui !) au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qui écrivait, à propos de la construction de son église : « *Qu'est-ce en effet*

*que l'église matérielle sans la spirituelle, cette Eglise des âmes, pierres vivantes qui doivent composer l'immortelle Jérusalem ? »* De la même façon, Tita Ardant écrivait dans notre "Paix et Joie n° 1" : « *Élever la Croix Glorieuse, c'est collaborer au mystère de la Rédemption par notre conversion et notre fidélité à l'Eglise en vue de bâtir la nouvelle Jérusalem, qui paraîtra dans toute sa beauté quand la moisson sera mûre* ».

Bref, qu'il s'agisse de "Croix à élever" ou d' "église à bâtir", c'est d'abord à la signification spirituelle du Temple Céleste que nous sommes renvoyés. Et les comparaisons que fait le Seigneur, dans le message de Dozulé, soit entre la Croix et Jérusalem (apparition n° 5), soit entre Jérusalem et Madeleine (apparition n° 7) semblent viser, avant tout (sans éliminer une "élévation" ou une "construction" matérielles), à nous faire prendre conscience de la Cité Sainte, l'Eglise, à laquelle nous appartenons, du Temple Saint que nous devons former.

### « Épouse » mystique et « pierre vivante »

L'apparition du 27 décembre 1972 nous confirme dans cette voie d'interprétation. La Providence fait bien les choses : Madeleine vient d'achever la préparation florale d'un mariage qui doit avoir lieu le samedi suivant. Jésus, qui a d'abord décliné son identité : « *Jésus de Nazareth, le Fils de l'homme ressuscité* » (cf. étude dans Paix et Joie n° 4, page 4), adresse alors à Madeleine le plus beau compliment de mariage qui ait jamais existé : « *O sorte nupta prospera, Magdalena...* », ce qui veut dire : « *O, Toi, Madeleine, qu'un sort heureux a fait épouse...* ». Jésus se sert ici de quatre mots latins, que la liturgie, dans l'hymne de la Dédicace des églises (1<sup>er</sup> vers de la 2<sup>e</sup> strophe), adresse respectueusement à la Jérusalem céleste. Voici cette strophe dans son intégralité :

O sorte Nupta prospera,  
O Toi qu'un sort heureux a fait épouse,  
Dotata Patris gloria,  
Toi, dont la gloire du Père constitue la dot,  
Respersa Sponsi gratia,  
Toi qu'inonde la grâce de l'époux,  
Regina formosissima,  
Toi, Reine de toute beauté,  
Christo jugata Principi,  
Que s'unit le Christ Prince,  
Caeli corusca Civitas.  
Heureuse Cité du ciel !

À la suite de l'Apocalypse, l'hymne, dont Jésus cite explicitement un vers entier, décerne à l'Eglise les deux titres d'Épouse (NUPTA) et de Cité du ciel (CAELI CORUSCA CIVITAS). En appelant Madeleine « Épouse », Jésus lui rappelle (à l'occasion d'un mariage !) non seulement qu'elle a contracté jadis un mariage chrétien, mais encore qu'elle fait partie (par son baptême) de ces pierres qui ont le devoir d'être vivantes pour constituer son Épouse à Lui, l'Eglise sainte, la Cité du ciel. « *Vous êtes*, écrivait saint Pierre, *une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple*

*que Dieu s'est acquis pour proclamer les merveilles de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière »* (I Pierre 2,9).

C'est le même message, exprimé par les mêmes paroles, que Jésus adresse, ce 27 décembre 1972, non seulement à Madeleine, mais à chacun d'entre nous « *pierres vivantes* » de son Eglise : « *Annoncez les merveilles de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière* ».

Comme le fait remarquer Monsieur l'abbé L'Horset (Paix et Joie n° 4, page 2), cette citation de I Pierre 2,9 se retrouve à 3 endroits du message de « Dozulé » (27 décembre 1972 ; 1<sup>er</sup> mars 1974 ; 31 mai 1974) : c'est dire l'importance que le Seigneur attache à ces merveilles, à leur proclamation, à ce passage des ténèbres à la lumière, lors du Baptême ou de la Conversion, lors des rencontres avec Jésus dans les Sacrements de Réconciliation ou d'Eucharistie. Par ces quelques mots particulièrement significatifs, c'est tout le deuxième chapitre de la lettre de saint Pierre qui nous est remis en mémoire, à Dozulé, par le Seigneur lui-même. Pierre n'avait garde d'oublier ce nom que Jésus lui avait donné : « *Tu es Pierre...* » Il sait qu'il est « pierre » de fondation de l'Eglise, mais qu'il l'est en représentation de l'unique « Pierre » de fondation qui est Jésus lui-même : « *...Pierre vivante, rejetée par les hommes, mais auprès de Dieu choisie, précieuse* » (I P. 2, 4). Et il nous enseigne que nous avons, nous aussi, à faire partie de la construction : « *Vous-mêmes, comme pierres vivantes, insérez-vous dans la construction de la demeure spirituelle, pour [former] une sainte corporation sacerdotale, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu* » (I P. 2, 5).

Madeleine, pour sa part, nous dit comment elle a vécu, dans sa conversion, ce passage « *des ténèbres à la lumière* », ces « *merveilles* » qu'elle n'a cessé ensuite de

proclamer : « *Je dois remercier le Seigneur Jésus (écrit-elle). Oh ! je lui dois tant ! Il m'a tout donné, en répandant sur moi sa grâce, sa lumière divine... (Cahiers p. 18). Ayez une grande confiance. Après votre mort, vous tous qui aurez cru, vous serez dans cette lumière éblouissante et merveilleusement belle. Ne vous attachez pas aux biens de la terre, à l'argent, à ce qui brille. La lumière spirituelle sera bien plus belle, d'une grande clarté. Et nous serons tous émerveillés...* » (Cahiers p. 59-60)

« *Caeli corusca Civitas !* « Cité lumineuse du ciel » !

Bernard Ribay

### PRIERE AU PIED DU CRUCIFIX

*Que d'années révolues ! ... de siècles écoulés !  
La foule vociférante, soulevée par la haine  
Exigeait de César que tu sois flagellé  
Et condamné ensuite à l'infamante peine.*

*Nos fautes chargent encore tes divines épaules  
De ce bois familier que ta main travaillait ;  
Nous n'en finissons pas de jouer ce triste rôle  
Malgré toutes les grâces que tu daignes envoyer.*

*Mais c'est toujours vers Toi que nous levons les yeux,  
Perdus dans nos « déserts » où se voilent les cieux  
Et où la barbarie sème partout la mort.*

*Lorsque pour moi viendra l'instant si redouté  
D'affronter ta justice que ma faiblesse implore,  
Je voudrais embrasser tes pieds ensanglantés.*

Benoît M.L. 3 octobre 1998

## LA DÉLICATESSE DU CŒUR DE JESUS

La fête du Sacré-Cœur que nous avons célébrée le 11 juin, la fête de St Pierre et St Paul que nous célébrons le 29 du même mois, m'inspirent un bouquet spirituel que je confie à tous nos lecteurs.

Le Christ, a-t-on dit, c'est Son Cœur. Il est le Cœur par excellence, il est le Sacré-Cœur.

Et ce Cœur déborde d'amour pour les pécheurs que nous sommes, en dépit de leurs ingratitude et de leur indifférence.

Quelle délicatesse dans ce Cœur, malgré les reniements qui ne cessent de le blesser ! Il est infiniment « *plus grand que notre Cœur !* » (1 Jn 3, 20).

Voyez son attitude envers Pierre et Paul : de Paul, le persécuteur, il fait l'apôtre des Nations ; de Pierre, le renégat, il fait le chef de Son Eglise.

Pauvre Pierre !... Après avoir juré fidélité à son Maître le soir du Jeudi-Saint, la nuit suivante, pris de panique par l'arrestation de son Maître, il jure par trois fois devant une servante et ceux qui le dévisageaient, qu'il ne *connaissait pas cet homme*.

Et c'est à Pierre, le renégat, qu'Il confiera le destin de Son Eglise. Sur les bords du lac de Tibériade, Jésus Ressuscité apparaît à ses disciples, mais ils ne le reconnaissent pas (ils ont pêché toute la nuit sans rien prendre) ; l'inconnu les interpelle : « *Eh, les enfants, avez-vous du poisson ?* » Hélas, les filets sont vides : « *Nous avons pêché toute la nuit sans rien prendre* » - « *Jetez vos filets, là, à droite* » leur dit le Seigneur ». Et les filets se remplissent : 153 gros poissons. « *C'est le Maître* », dit l'apôtre Jean qui l'a reconnu. À ces mots, Pierre se jette à l'eau, pour rejoindre Jésus, et tous partagent avec Lui le repas qu'Il leur a préparé. Le Maître prend Pierre à part. Il ne lui dit pas sur un ton de reproche : « Pierre, pourquoi m'as-tu renié ! ! Pourtant tu m'avais juré fidélité ! Je te retire ma confiance ? ».

Il lui dit au contraire : « *Pierre, m'aimes-tu ?* » par trois fois, pour lui permettre de réparer son triple reniement. « *Maître, Tu sais bien que je t'aime* » - « *Pais mes agneaux, pais mes brebis* », c'est-à-dire : sois le chef et le gardien de Mon Eglise, des pasteurs et des fidèles. Délicatesse du Cœur de Jésus, pour Pierre et pour tous les pécheurs que nous sommes. Lui, le Sauveur, ne cesse de nous laver dans Son Sang. Et au sortir de ce bain infiniment précieux, Il nous donne et redonne, sans se lasser, en frères bien-aimés, le baiser de la paix et de l'amitié, et de nous réconcilier avec son Père, par l'Esprit d'amour qu'Il répand dans nos cœurs.

Lors de la célébration Eucharistique, où le Christ renouvelle Son Sacrifice, l'officiant qui représente le Christ nous donne le baiser de la paix, et nous le transmettons à notre tour à tous ceux qui participent à la même Eucharistie. Car étant pécheurs, nous sommes aimés du même amour, rachetés du même sang, promis à la même destinée.

V. L'Horset

**Devant la gravité des événements dans le monde, il nous a semblé utile de rappeler les paroles mêmes du Saint-Père le 19 Novembre 1997. Jean-Paul II, ce jour-là déclarait :**

*« ...Seul Dieu sait ce que sera l'avenir. Mais nous savons que, en tout cas, ce sera un avenir de grâce, que ce sera l'achèvement d'un dessein divin d'amour pour toute l'humanité et pour chacun d'entre nous. Aussi, quand nous regardons l'avenir, soyons remplis de confiance et ne nous laissons pas aller à la crainte. Le chemin qui mène au Jubilé est un grand chemin d'espérance. »*

## **Les Cahiers de Madeleine**

**Version authentique et autorisée**

**La 2<sup>e</sup> édition** revue et augmentée vient de paraître (mars 1999)

**Aux Editions François-Xavier de Guibert, 3 rue J.F. Gerbillon, 75006, Paris**

### **Autre bibliographie sur « Dozulé » :**

(aux éditions F.X. de Guibert, 3, rue J. F. Gerbillon, 75006 Paris)

- **Abbé Victor L'Horset : Dozulé, récit inédit du premier témoin (1996)**

- **O. de Lannoy : Dozulé, un témoignage au service de la vérité (1994)**

#### **Abonnements**

Bulletin Paix et Joie

30 francs pour 1 an, soit 4 numéros en 1999

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Code postal.....

Chèque à l'ordre de : Paix et Joie (14130 Le Breuil en Auge)

Trimestriel : Paix et Joie

Association loi 1901  
14130 Le Breuil en Auge

Directeur de la publication

Odette de Lannoy

Imprimé par nos soins

Prix au n° 10 francs